

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 30 septembre 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/09/30-7/03

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

45410723

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 05/10/2011

Réception Préfet : 05/10/2011

Publication RAAD : 05/10/2011

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : CIBIER Christian

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne au titre de 2011.

Il est proposé d'attribuer à l'Association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne une subvention de fonctionnement d'un montant de 1500 € au titre de 2011, afin de soutenir l'activité de cette association.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil général n° 07/01 en date du 31 janvier 2011 « Budget Primitif pour l'exercice 2011 »,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

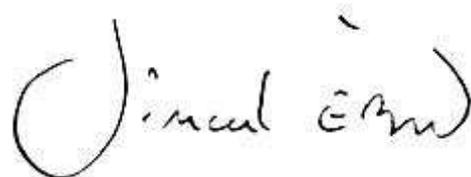
Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'attribuer sur l'action « Autre – présidence et cabinet », de l'opération « Subventions aux associations d'élus locaux », une subvention de fonctionnement de **1 500 €** à l'Association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne au titre de l'année 2011.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ